

# RÈGLEMENT TREMPLIN CLIMAX

## ARTICLE I : OBJET

La société CLMX PROD, dont le siège social est situé 87, quai de Queyries 33100 Bordeaux organise le TREMPLIN CLIMAX BÊTES DE SCÈNE, qui est un tremplin s'adressant aux artistes et formations de musique de la Région Nouvelle Aquitaine.

Dans ce cadre, l'éco-mobilisation Climax (l'Organisateur) organise un tremplin gratuit intitulé « BÊTES DE SCÈNE TREMPLIN CLIMAX », dont le principe est de permettre à des artistes de la Région Nouvelle Aquitaine de se produire en live pour un concert lors du festival Climax 2020 (du 10 au 13 septembre)

Lors de 4 sessions live de sélection (mars/avril/mai/juin), dans le cadre des soirées Heures Heureuses, 4 artistes seront retenus pour participer à la finale du 20 juin 2020. Le lauréat de la finale sera programmé au festival Climax 2020.

## ARTICLE II : DATES ET LIEU

Les candidatures au tremplin se déroulent sur le site internet [www.climaxfestival.fr](http://www.climaxfestival.fr) du 15 décembre 2019 au 31 janvier 2020 à minuit.

Toute participation enregistrée après cette date ne sera pas prise en compte par l'Organisateur.

## ARTICLE III : PARTICIPANTS

Le tremplin est ouvert à toute personne(s) physique(s) inscrite(s) sur le site [climaxfestival.fr](http://climaxfestival.fr), et résidant en Région Nouvelle Aquitaine, ci-après dénommée « le Participant ».

Une seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée du tremplin (même adresse de courrier électronique et même nom de famille).

Le(s) Participant(s) doit(vent) poster 3 titres originaux sur le site ([climaxfestival.fr](http://climaxfestival.fr)) titres composés par le Participant, étant entendu que les reprises et les remix ne seront pas acceptés. Les fichiers ne pourront dépasser la taille de 12 Mo.

Le Participant devra également fournir une courte biographie, 2 photos en format JPEG et éventuellement un ou plusieurs liens vidéos.

Le Participant accepte expressément que par sa participation volontaire au tremplin, il lui incombera s'il est qualifié, de réaliser une prestation scénique en live dans une des 4 sessions live prévues entre le mois de mars et juin 2020, suivant les disponibilités proposées par les Organisateur.

#### **ARTICLE IV : GRATIFICATIONS ET ENGAGEMENTS DES QUALIFIÉS ET DU LAURÉAT DU TREMPIN**

Les Qualifiés et le Lauréat autorisent l'Organisateur à filmer et enregistrer les Prestations. Les Qualifiés et le Lauréat autorisent expressément l'Organisateur à diffuser la Captation en vidéo. Cette autorisation est consentie par les Qualifiés et le Lauréat à titre gratuit, uniquement à des fins de promotion.

Sur l'organisation et l'encadrement des Prestations gagnées par les Qualifiés et le Lauréat, il est précisé les éléments suivants :

- Les frais d'acheminement aller-retour vers le lieu de la Prestation des Qualifiés et du Lauréat, ainsi que l'hébergement seront à leur charge.
- Les Qualifiés et le Lauréat devront venir avec leurs propres instruments. La sonorisation sera fournie par l'organisateur.

Les FINALISTES se verront proposer des contrats de travail « intermittents du spectacle » rémunérés à hauteur du minimum légal pour chaque membre des formations finalistes.

#### **ARTICLE V : DÉSIGNATION DES CANDIDATS GAGNANTS (Qualifiés et Lauréat)**

LE JURY : il est composé de professionnels de la musique et de l'organisateur. Ce jury sélectionnera parmi les participants inscrits sur le site internet [climaxfestival.fr](http://climaxfestival.fr), les 12 qualifiés qui participeront aux 4 sessions lives.

LES QUALIFIES : les 12 Qualifiés participant à l'une des 4 soirées seront jugés, notés par le jury pour désigner les 4 artistes/formations qui auront réalisé les meilleures prestations live et accéderont à la finale.

FINALE et LAUREAT : lors de la finale du 20 juin 2020, le jury jugera et désignera en le vainqueur, le lauréat du tremplin « TREMPIN CLIMAX BÊTES DE SCÈNE ».

Le nom des Qualifiés, Finalistes et Lauréat seront communiqués sur le site [climaxfestival.fr](http://climaxfestival.fr) au fur et à mesure des délibérations du jury. Le nom du Lauréat du tremplin sera communiqué à l'issue de la finale le 20 juin 2020.

Les candidats Qualifiés seront contactés par courriel ou par téléphone conformément aux informations et coordonnées qu'ils auront fourni lors de leur inscription sur le site [climaxfestival.fr](http://climaxfestival.fr)

## **ARTICLE VI : FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## **ARTICLE VII : RESPONSABILITÉS**

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants à l'appel à candidature et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site [www.climaxfestival.fr](http://www.climaxfestival.fr)

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de son réseau Internet, notamment dû à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du tremplin.

En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes techniques liés aux diverses plateformes. L'Organisateur se réservera la possibilité, à tout moment, et notamment pour des raisons techniques, de mise à jour et de maintenance, d'interrompre l'accès au site.

## **ARTICLE VIII : RÈGLEMENT**

Le fait de participer à ce tremplin implique l'acceptation pure et simple du Règlement dans son intégralité.

## **ARTICLE IX : MODALITÉS DE PUBLICATION DES RÉSULTATS DU TREMLIN**

Les identités des Qualifiés/Lauréat seront publiées sous la forme du pseudonyme (nom d'artiste sous lequel les Participants se sont inscrits sur le Site) sur les supports de communication associés à l'événement de l'appel à candidature pourront faire l'objet d'une communication sur les sites et outils de communication et des sites partenaires du tremplin Climax.